

Bachelier : instituteur primaire

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS | Tél : +32 (0) 65 40 41 48 | Fax : +32 (0) 65 40 41 52 | Mail : edu-mons@helha.be |
| HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES | Tél : +32 (0) 71 35 29 34 | Fax : +32 (0) 71 35 41 28 | Mail : edu-gosselies@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 77 Formation à la neutralité | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PEIM3B77PP | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XEDB3770 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 20 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | HELHa Braine-le-Comte Carine DENDAL (carine.dendal@helha.be) HELHa Campus Mons Anne-Sophie HALLEZ (anne-sophie.hallez@helha.be) HELHa Gosselies Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 0 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Un module de 20h en conformité avec le décret du 17/12/2003 vise à fournir le complément de formation qui permet aux étudiants de postuler dans l'enseignement organisé par la Communauté Française Wallonie-Bruxelles de Belgique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B77PPA Formation à la neutralité 20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 0 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B77PPA Formation à la neutralité 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Formation à la neutralité | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 12_PEIM3B77PPA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CEDB3771 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 20 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 0 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

CE module de 20h, en conformité au décret du 17/12/2003, vise à fournir le complément de formation qui permet aux étudiants de postuler un emploi dans l'enseignement organisé par la Communauté Française Wallonie-Bruxelles de Belgique.

En outre, ce module de cours vise à explorer de façon critique le concept de neutralité et ce qu'il engage, sur le terrain, comme posture enseignante.

Enfin, ce module de cours vise à introduire la portée du décret de 2003 dans l'économie générale du paysage scolaire de la Communauté française de Belgique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une présentation du cadre décretaal dans lequel se situe cette formation à la neutralité et une première approche des concepts clés autour desquels s'articuleront le processus réflexif à l'œuvre dans la formation, les étudiants seront amenés à se saisir de situations (vécues en stage ou relatées dans la littérature) afin de les explorer du point de vue critique qui anime le cours. Ces explorations individuelles seront partagées aux autres étudiants du séminaire afin de susciter une réflexion collective et ainsi progresser ensemble dans la compréhension des enjeux « philosophiques » et pratiques de l'exigence de « neutralité » pour l'enseignant actif au sein de sa communauté scolaire (avec ses élèves, les parents des élèves et les membres de l'équipe éducative).

Démarches d'apprentissage

Le module explorera "la neutralité" à partir de l'examen :

- des textes décretaux concernés (lecture et analyse),
- des grands textes fondateurs de la démocratie,
- de situations pratiques concrètes qui démontre une posture d'ouverture à l'autre.

Et cela dans le but d'amener les étudiants à une prise de recul dans l'attitude face à l'autre dans des situations concrètes pouvant être problématiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices en classe
- L'enseignant est disponible pour répondre aux questions des étudiants.

Sources et références

Cfr. les documents publiés sur Connect'ed et distribués lors des séances de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le support de cours est publié sur Connect'ed.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- L'évaluation de cette UE est binaire : ou bien l'UE est validée ("s") ou bien elle ne l'est pas ("e").
- La validation de l'UE repose sur :
 - la présence effective (participation réelle aux séances de cours) ;
 - la présence active (inscription dans une démarche de production et de partage d'un travail critique et réflexif : chaque étudiant doit ainsi effectuer une présentation orale de l'état de ses recherches) ;
- Toute absence à une ou plusieurs séances de cours devra faire l'objet d'un travail compensatoire dont le contenu et les modalités seront, sur initiative de l'étudiant(e), discutés avec le titulaire de l'UE.
- Tout manquement à un des éléments présentés ci-dessus entraînera de facto la non-validation (attribution de la « note » « e ») de cette Formation à la Neutralité.

Un travail écrit pourra être demandé à l'étudiant dans le cas d'absences.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Evc | 100 | | |
| Période d'évaluation | | | | | Tvs | 100 |

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).